20	141195			1		95569.4003
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	A1.

COMPTES ANNUELS

RAISON OU DENOMINATION SOCIALE : GENVEST

Forme juridique : société anonyme

Adresse : rue Ducale N° : 35 Bte :

Code postal : 1000 Commune : Bruxelles

Registre : de commerce Commune : Bruxelles N° : 456.807

Numéro de T.V.A. ou numéro national 425.208.804

DATE 04 / 03 / 87 du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du 16 / 10 / 95

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01 / 07 / 94 au 30 / 06 / 95

Exercice précédent du 01 / 07 / 93 au 30 / 06 / 94

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui / non *

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

Administrateurs

Monsieur André de Barsy, rue Ducale 35, 1000 Bruxelles

Monsieur Louis de Weissenbruch, chaussée de Vleurgat 238, 1050 Bruxelles (Ixelles)

Monsieur Pierre Drion, drève de Linkebeek 27, 1640 Rhode-St-Genèse

En vertu des statuts et conformément à la loi, aucun commissaire n'est nommé

(éventuellement suite page)

Nombre total de pages déposées : 11 Numéros des pages, du document normalisé, non déposées parce que sans objet : 1 bis, 7, 9, 11

Signature (nom et qualité)

A de Barsy
Administrateur délégué

Signature (nom et qualité)

L de Weissenbruch
Administrateur

* Biffer ce qui ne convient pas

95569.4004

T.V.A. 425.208.804

A2.

1. BILAN APRES REPARTITION

ACTIF	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	39.644	22.644
I. Frais d'établissement	20		
II. Immobilisations incorporelles (ann. I, A)	21		
III. Immobilisations corporelles (ann. I, B)	22/27	39.644	22.644
A. Terrains et constructions	22		
B. Installations, machines et outillage	23	39.644	22.644
C. Mobilier et matériel roulant	24		
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (ann. I, C et II)	28		
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	6.177.056	8.271.320
V. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
A. Stocks	30/36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	144.762	2.965.403
A. Créances commerciales	40	134.533	2.451.698
B. Autres créances	41	10.229	513.705
VIII. Placements de trésorerie (ann. II)	50/53	2.401.728	2.397.678
IX. Valeurs disponibles	54/58	3.630.566	2.908.239
X. Comptes de régularisation	490/1		
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	6.216.700	8.293.964

95569.4005

T.V.A. 425.208.804

A3.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	10/15	3.766.006	3.797.222
I. Capital (ann. III)	10	1.250.000	1.250.000
A. Capital souscrit	100	1.250.000	1.250.000
B. Capital non appelé (−)	101	( )	( )
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13	125.000	125.000
A. Réserve légale	130	125.000	125.000
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133		
V. Bénéfice reporté	140	2.391.006	2.422.222
Perte reportée (−)	141	( )	( )
VI. Subsides en capital	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16		
VII. A. **Provisions pour risques et charges** (ann. IV)	160/5		
B. **Impôts différés**	168		
DETTES	17/49	2.450.694	4.496.742
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V)	17		
A. Dettes financières	170/4		
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	172/3		
2. Autres emprunts	174/0		
B. Dettes commerciales	175		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	42/48	2.450.694	4.496.742
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42		
B. Dettes financières	43	2.149.440	4.284.600
1. Etablissements de crédit	430/8		
2. Autres emprunts	439	2.149.440	4.284.600
C. Dettes commerciales	44		127.695
1. Fournisseurs	440/4		127.695
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	82.650	3.197
1. Impôts	450/3	82.650	3.197
2. Rémunérations et charges sociales	454/9		
F. Autres dettes	47/48	218.604	81.250
X. Comptes de régularisation	492/3		
TOTAL DU PASSIF	10/49	6.216.700	8.293.964

31060 XL 19.12.91 © Banque Nationale de Belgique

95569.4006

T.V.A. 425.208.804 — A4.

2. COMPTE DE RESULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
I. Produits et charges d'exploitation			
Chiffre d'affaires } *mentions facultatives*	70		
Approvisionnements, marchandises ; services et biens divers } *mentions facultatives*	60/61		
A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61	288.609	265.496
Marge brute d'exploitation (solde négatif) (−)	61/70	( )	( )
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI, 2) (−)	62	(170.000)	(165.000)
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles (−)	630	(23.913)	(7.548)
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations −, reprises +)	631/4		
F. Provisions pour risques et charges (dotations −, utilisations et reprises +)	635/7		
G. Autres charges d'exploitation (−)	640/8	( )	( )
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (+)	649		
Bénéfice d'exploitation (+)	70/64	94.696	92.948
Perte d'exploitation (−)	64/70	( )	( )
II. Produits financiers	75	85.343	142.206
Charges financières (−)	65	( )	(23.250)
Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65	180.039	211.904
Perte courante avant impôts (−)	65/70	( )	( )
III. Produits exceptionnels	76		
Charges exceptionnelles (−)	66	( )	( )
Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66	180.039	211.904
Perte de l'exercice avant impôts (−)	66/70	( )	( )
IIIbis. Prélèvements sur les impôts différés (+)	780		
Transferts aux impôts différés (−)	680	( )	( )
IV. Impôts sur le résultat (−)(+)	67/77	- (48.755)	- (60.589)
Bénéfice de l'exercice (+)	70/67	131.284	151.315
Perte de l'exercice (−)	67/70	( )	( )
V. Prélèvements sur les réserves immunisées (+)	789		
Transferts aux réserves immunisées (−)	689	( )	( )
Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	(70/68)	131.284	151.315
Perte de l'exercice à affecter (−)	(68/70)	( )	( )

95569.4007

T.V.A. 425.208.804

A5.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS			
A. **Bénéfice à affecter**	70/69	2.553.506	2.503.472
Perte à affecter (−)	69/70	( )	( )
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	131.284	151.315
Perte de l'exercice à affecter (−)	68/70	( )	( )
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	2.422.222	2.352.157
Perte reportée de l'exercice précédent (−)	690	( )	( )
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
C. Affectations aux capitaux propres (−)	691/2	( )	( )
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921		
D. 1. Bénéfice à reporter (−)	693	(2.391.006)	(2.422.222)
2. Perte à reporter	793		
E. Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (−)	694/6	(162.500)	(81.250)
1. Rémunération du capital	694	162.500	81.250
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

31060 XL 19 12 91 © Banque Nationale de Belgique

95569.4008

T.V.A. 425.208.804

A6.

3. ANNEXE

I. ETAT DES IMMOBILISATIONS

	A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)		B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rubrique 22/27 de l'actif)		C. IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)	
	Codes	(en francs)	Codes	(en francs)	Codes	(en francs)
a) VALEUR D'ACQUISITION						
Au terme de l'exercice précédent	8019		8159	30.192	8355	
Mutations de l'exercice :						
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		8169	40.913	8365	
. Cessions, désaffectations et retraits (–)	8039	( )	8179	( )	8375	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(–)	8049		8189		8385	
. Autres mutations (+)(–)					8386	
Au terme de l'exercice	8059		8199	71.105	8395	
b) PLUS-VALUES						
Au terme de l'exercice précédent			8209		8405	
Mutations de l'exercice :						
. Actées			8219		8415	
. Acquises de tiers			8229		8425	
. Annulées (–)			8239	( )	8435	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(–)			8249		8445	
Au terme de l'exercice			8259	---	8455	
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR						
Au terme de l'exercice précédent	8069		8269	7.548	8465	
Mutations de l'exercice :						
. Actés	8079		8279	23.913	8475	
. Repris car excédentaires (–)	8089	( )	8289	( )	8485	( )
. Acquis de tiers	8099		8299		8495	
. Annulés à la suite de cessions, désaffectations et retraits (–)	8109	( )	8309	( )	8505	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(–)	8119		8319		8515	
Au terme de l'exercice	8129		8329	31.461	8525	
d) MONTANTS NON APPELES						
Au terme de l'exercice précédent					8535	
Mutations de l'exercice (+)(–)					8545	
Au terme de l'exercice					8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a)+(b)–(c)–(d)	8139		8339	39.644	8565	

95569.4009

T.V.A. 425.208.804 — A8.

III. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants *(en francs)*	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	1.250.000	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice :			
- Au terme de l'exercice	8701	1.250.000	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
2. Représentation du capital			
Catégories d'actions			
Parts sociales ordinaires			1.250

	Codes	1 Montant non appelé *(rubrique 101)*	2 Montant appelé non versé
		(en francs)	
B. CAPITAL NON LIBERE			
Actionnaires redevables de libération			
(suite éventuellement page)			
TOTAL	871		

	Codes	1 Montant du capital détenu *(en francs)*	2 Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par			
- la société elle-même	872		
- ses filiales	873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS			
(montants en francs)			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
. Montant des emprunts convertibles en cours	8740		
. Montant du capital à souscrire	8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
. Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
. Montant du capital à souscrire	8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT *(en francs)*	8751		

	Codes	1 Nombre de parts	2 Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	876		
dont : - détenues par la société elle-même	877		
- détenues par les filiales	878		

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise : voir page

 © Banque Nationale de Belgique

95569.4010

T.V.A. 425.208.804 — A 10.

VI. PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL, *en francs*, sauf 1

	Codes	Exercice
1. Effectif moyen du personnel	9090	
2. Frais de personnel (rubrique 62)		
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620	170.000
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621	
c) Primes patronales pour assurances extra-légales	622	
d) Autres frais de personnel	623	
e) Pensions	624	

VII. RESULTATS FINANCIERS, *en francs*

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats (rubrique 75)			
. en capital	9125		
. en intérêts	9126		
B. Intérêts portés à l'actif	6503		
C. Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances (effets de commerce, factures et autres créances)	653		
D. Montant, par solde, des provisions à caractère financier constituées (+), utilisées et reprises (−) (+)(−)	656		

VIII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN, *en francs*

	Codes	Exercice
Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	9149	
dont : effets de commerce cédés par l'entreprise sous son endos	9150	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres	Codes	Exercice — pour sûreté de dettes et engagements	
		1 de l'entreprise	2 de tiers
. Hypothèques :			
.. valeur comptable des immeubles grevés	916		
.. montant de l'inscription	917		
. Gage sur fonds de commerce :			
.. montant de l'inscription	918		
. Gages sur d'autres actifs :			
.. valeur comptable des actifs gagés	919		
. Sûretés constituées sur actifs futurs :			
.. montant des actifs en cause	920		

Litiges importants et autres engagements importants

95569.4011

T.V.A.	425.208.804	A 12.

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. **Principes généraux**

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du chapitre II de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

NEANT

Ces dérogations se justifient comme suit :

;

ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation [ont] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent ; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de F.

Le compte de résultats [a] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur ; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

NEANT

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

NEANT

II. **Règles particulières**

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [ont] [n'ont pas] été portés à l'actif ; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend néant F de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans ; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice ; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Méthode L *(linéaire)* D *(dégressive)* A *(autres)*	Base NR *(non réévaluée)* R *(réévaluée)*	Taux en % Principal Min - Max	Taux en % Frais accessoires Min - Max
1. Frais d'établissement				
2. Immobilisations incorporelles				
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux *				
4. Installations, machines et outillage *				
5. Matériel roulant *				
6. Matériel de bureau et mobilier *	L D		25 % 20 %	
7. Autres immobilisations corporelles				

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :
— montant pour l'exercice : néant F.
— montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : néant F.

* Y compris les actifs détenus en location-financement ; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

 © Banque Nationale de Belgique

Immobilisations financières :

Des participations [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice ; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit : .....

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur **valeur d'acquisition** calculée selon la méthode *(à mentionner)* du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la **valeur de marché** si elle est inférieure :

1. Approvisionnements : .....
2. En-cours de fabrication - produits finis : .....
3. Marchandises : .....
4. Immeubles destinés à la vente : .....

Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ ..... % leur valeur comptable. *(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).*

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif [comporte des] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en F.B. sur les bases suivantes : néant

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels : néant

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif *(article 46bis, § 3 de l'arrêté royal du 8 octobre 1976)*, les redevances et loyers relatifs aux locations-financement de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : --- F.

 © Banque Nationale de Belgique